



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.231/3
8 mai 2003

FRANCAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL

Sangemini, Italie, 27 – 30 mai 2003

**EXAMEN DES ACTIVITES MENEES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME MED POL
AU COURS DE LA PERIODE BIENNALE 2002-2003**

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Coordination du Programme	1
2. Application du Protocole "tellurique" et mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques	2
3. Activités ayant trait à l'application du Protocole "immersions"	14
4. Activités ayant trait à l'application du Protocole "déchets dangereux"	15

1. Coordination du Programme

Au cours de la période biennale 2002-2003, il n'y a eu aucun changement dans la structure du personnel employé au Programme MED POL ; un Coordonnateur et deux administrateurs de programme ont poursuivi la réalisation des activités. Le Conseiller scientifique principal OMS a continué à travailler à plein temps pour ce qui touche aux aspects sanitaires en rapport avec le PAS et le Protocole "tellurique" ainsi qu'à l'élément "respect et application effective de la législation".

En plus de la coopération de longue durée avec l'OMS, les travaux menés avec les organisations coopérantes des Nations Unies pour la mise en œuvre d'activités spécifiques se sont poursuivis. En particulier, comme de par le passé, le MESL/AIEA a été responsable de la mise en œuvre des activités d'assurance de la qualité des données liées aux analyses chimiques et cela grâce à la formation, aux exercices d'interétalonnage, aux missions scientifiques, à l'achat d'instruments, aux conseils et au contrôle de la qualité. Etant donné quelques changements de personnel à l'Agence, il n'a pas été possible de poursuivre la coopération avec l'OMM, au cours de cette période biennale. Néanmoins, la coopération avec l'ICS/ONUDI a été formalisée et s'est traduite par la réalisation d'activités conjointes relatives à la mise en œuvre du projet IETMP (PRTR) et au lancement d'une étude de pré-investissement dans le cadre du Projet FEM.

La coopération avec le Centre d'activités régionales de production propre (CAR/PP), sis à Barcelone, s'est renforcée dans le cadre du Projet FEM et des négociations ont été engagées pour rapprocher plus encore le MED POL et le CAR/PP dans le contexte de la mise en œuvre à long terme du PAS.

Un nouvel accord a été signé avec les Universités de Gênes et Alessandria, Italie, (Prof. Viarengo) afin d'assurer la continuité des activités d'assurance de la qualité des données en matière de surveillance continue des effets biologiques.

Une étroite coopération a été assurée avec le MED GOOS et par conséquent, le MED POL a pu participer en tant que partenaire formel au projet MAMA et être responsable d'un paquet d'activités du projet.

Le Secrétariat du MED POL a poursuivi ses étroits contacts de collaboration avec les accords sous-régionaux existants de la région. En particulier, la coopération a été assurée avec RAMOGE (France, Monaco, Italie) en matière de surveillance continue et par rapport à la mise en œuvre du PAS pour la préparation des bilans de base des rejets nationaux. Dans ce contexte, RAMOGE a contribué à la préparation de la méthodologie et du logiciel que tous les pays utilisent actuellement. La coopération a également été renforcée avec l'Initiative adriatique et ionienne (IAA) en matière de surveillance continue et de gestion des bassins versants ; des projets sont en cours pour de futures activités conjointes.

Le MED POL a continué à pleinement coopérer avec le FEM et les partenaires du Projet FEM. En particulier, des négociations ont été engagées pour finaliser les conditions de la coopération avec le FFEM, aboutissant prochainement sur la signature formelle d'un accord concernant le transfert des fonds et la mise en œuvre des activités.

Des contacts ont été maintenus avec le Bureau du Programme des mers régionales du PNUE et avec plusieurs programmes de mers régionales. En particulier, le PNUE a apporté son appui financier pour la coopération avec NOWPAP et un memorandum d'accord est actuellement formalisé avec PERSGA, relatif à la coopération et à l'échange d'expérience, sans aucun coût pour le PAM. D'étroits contacts ont également été maintenus avec les Conventions OSPAR et HELCOM, en grande partie pour assurer une harmonisation des programmes et méthodologies.

Le Secrétariat du MED POL a activement participé aux travaux du PNUE concernant la préparation d'une évaluation globale des substances toxiques persistantes (STP) demandée par le Conseil d'administration en 1997. En particulier, un fonctionnaire du MED POL a fait partie de l'équipe chargée de la région méditerranéenne dans le cadre de l'évaluation globale et toutes les données que le MED POL possédait ont été mises à la disposition de l'équipe. L'évaluation pour la région méditerranéenne a été publiée par le PNUE en 2002.

Le Secrétariat du MED POL a participé au processus de préparation de la Stratégie marine, lancé par la Commission européenne. A tout moment, d'étroits contacts ont été entretenus avec le Secrétariat de la CE en vue d'assurer l'harmonisation des programmes : il a été convenu de renforcer la coopération en ce qui concerne la surveillance continue, la soumission des rapports et la mise en œuvre du PAS. De plus, le Secrétariat du MED POL a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'Environnement (AEE) dans le domaine de la gestion et de la soumission des données de surveillance continue en vue de trouver les solutions appropriées pour rationaliser le flux des données des pays européens/méditerranéens.

Etant donné l'achèvement de la Phase II du MED POL en 2005, le Secrétariat a amorcé le processus de révision du Programme actuel afin de pouvoir proposer à la Réunion des Parties contractantes en 2005 un nouveau Programme avec de nouveaux objectifs et principes. Une des premières démarches a consisté à rassembler et traiter les informations sur des développements récents aux niveaux régional et international, y compris le Sommet de Johannesburg, la Commission européenne ainsi que d'autres programmes de mers régionales. Il a été également tenu compte des atouts et des lagunes du Programme actuel. Bien que ce processus consistant à préparer un nouveau Programme se fera en majeure partie pendant la prochaine période biennale, le Secrétariat a l'intention en 2003 de commencer à identifier, avec l'assistance d'experts méditerranéens, les éléments fondamentaux qui seront utilisés pour la formulation du futur Programme.

2. Application du Protocole "tellurique" et mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques

Plans d'action nationaux (PAN)

Sur la base du programme de travail pour la mise en œuvre du PAS, avec le concours financier du Projet FEM pour la Méditerranée, il est attendu des pays méditerranéens qu'ils formulent leurs plans d'action nationaux pour combattre la pollution d'origine tellurique (PAN) d'ici 2003 ; ils devront être pleinement opérationnels d'ici 2005. Ainsi donc, au cours de la période biennale 2002-2003, le Secrétariat, utilisant des fonds du Projet FEM pour la Méditerranée, a préparé des lignes directrices pour l'établissement du bilan diagnostique national (BDN) et du bilan de base (BB) des émissions-rejets de polluants (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.3) qui constituent le fondement et la première étape pour l'établissement des PAN. De plus, avec le concours de RAMOGE, un logiciel et une base de données ont été élaborés à l'intention des experts nationaux et des autorités pour calculer les rejets des secteurs industriels compris à l'annexe A du Protocole "tellurique", au cas où il n'existe pas de données disponibles. Enfin, avec l'appui financier du FEM, le Secrétariat a passé un contrat dans chaque pays avec des experts désignés par les Coordonnateurs nationaux pour les aider au niveau national dans la mise en œuvre de ces deux activités.

Eu égard à la complexité de l'exercice entrepris par les autorités nationales d'une part et aux difficultés d'organisation rencontrées par le Secrétariat d'autre part, celui-ci, avec l'assistance du PAS/FEM et avec le concours du CAR/PAP et du CAR/PP a organisé à Catane en décembre 2002 une réunion d'experts désignés par leur gouvernement en vue d'examiner et coordonner les activités ayant trait à l'élaboration des PAN pour la mise en

œuvre du PAS et pour rationaliser la coopération du MED POL et du FEM (UNEP(DEC)/MED WG.212/4).

Afin d'accroître les perspectives de succès de l'élaboration des BDN et des BB ainsi que pour aider les experts nationaux dans leurs activités, le Secrétariat, assisté d'un expert régional avec le concours financier du FEM, a organisé cinq réunions sous-régionales à l'intention des experts nationaux responsables de la préparation des BDN et des BB. Ces réunions avaient pour objectifs de :

- examiner et discuter des lignes directrices pour l'élaboration des BDN et des BB ;
- harmoniser les données reçues des experts nationaux ;
- renforcer la coopération horizontale entre les experts des différents pays qui connaissent des problèmes environnementaux similaires ;
- constituer un centre-pivot méditerranéen pour le PAS qui pourrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre des PAN.

A la suite de ces réunions sous-régionales, un rapport a été préparé pour être examiné par les Coordonnateurs nationaux, rapport qui soulignait les projets nationaux pour l'élaboration des BDN et BB tels que décrits par les experts nationaux et faisait ressortir les difficultés rencontrées et l'assistance nécessaire pour les surmonter (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.4).

A ce jour, le Secrétariat a reçu sept rapports sur le bilan diagnostique national et un rapport sur le bilan de base. Afin d'harmoniser les informations contenues dans les rapports, le Secrétariat les examine avec l'assistance d'un expert régional ; les observations sont ensuite envoyées aux experts nationaux qui les examinent à leur tour et finalisent les rapports. Ces rapports sont la base pour l'élaboration des plans d'action nationaux.

Points chauds de pollution et zones sensibles

L'une des activités principales dont les résultats devraient avoir un impact direct sur l'élaboration des PAN est la préparation des études de préinvestissement pour les points chauds de pollution, activité réalisée avec l'appui du Projet FEM.

Pour mener à bien cette activité, une réunion d'experts a été organisée pour examiner et finaliser les critères appropriés pour établir la liste prioritaire des points chauds de pollution transfrontière (Athènes, 5-6 avril 2001). Onze participants étaient présents, dont huit venaient de pays éligibles pour le FEM. La réunion a formulé les critères tenant compte du risque potentiel d'effets transfrontières.

Suite à la réunion d'experts, tous les pays méditerranéens ont été consultés afin de donner leur accord sur les critères à utiliser. Seules quelques remarques d'ordre mineur ont été reçues sur les critères à utiliser pour la sélection des points chauds prioritaires pour la préparation des études de préinvestissement. Ces remarques ont été incorporées dans les critères proposés, formant ainsi le matériel envoyé par le FEM aux pays éligibles auxquels il était alors demandé de réviser leur rapport national sur les points chauds préparé en 1997 et de remplir les tableaux appropriés en indiquant le risque potentiel d'effets transfrontières. La même démarche a été suivie pour les pays non éligibles pour le FEM. L'exercice s'est achevé en 2003 et tous les pays ont mis à jour leurs points chauds de pollution nationaux en fournissant les informations nécessaires, conformément à la décision prise par les Parties contractantes à leur dernière réunion ordinaire. La collecte d'informations relatives aux points chauds nationaux, y compris les caractéristiques naturelles et les pressions de la zone, ainsi qu'une comparaison entre les anciennes et nouvelles données figurent dans le document (UNEP(DEC)/MED WG.231/5).

Eu égard à la complexité du travail ci-dessus mentionné, le Secrétariat, sous la responsabilité technique de l'OMS/MED POL avec l'appui financier du FEM, a recruté des experts dans chaque pays qui ont énormément contribué à l'ensemble de l'exercice.

La gestion du Projet FEM a demandé aux pays éligibles pour le FEM d'appliquer les critères socio-économiques préparés par le METAP pour établir la liste prioritaire des points chauds de pollution en vue de l'élaboration des études de préinvestissement.

Les rapports des pays révisés, avec les données et informations sur le risque potentiel d'effets transfrontières et l'application des critères socio-économiques pour l'établissement de la liste prioritaire des points chauds de pollution à sélectionner pour les études de préinvestissement ont été examinés par un Comité technique *ad hoc* sur les points chauds de pollution qui s'est réuni à Athènes les 28 et 29 janvier 2002. Le Comité a adopté une liste prioritaire préliminaire des points chauds de pollution pour les études de préinvestissement.

La liste préliminaire établie pour la préparation des études de préinvestissement a été communiquée aux pays. Il leur était alors demandé de donner leur avis sur le(s) point(s) chaud(s) proposé(s) dans leur pays pour l'élaboration des études de préinvestissement et d'indiquer leur position soit au niveau national soit au niveau local sur les investissements de suivi. Cette exigence figurait pour éviter que des études de préinvestissement soient préparées pour des points chauds pour lesquels il pouvait y avoir une grande incertitude en ce qui concernait les investissements. Une liste finale des points chauds de pollution prioritaires pour la préparation des études de préinvestissements a été préparée et adoptée par la Deuxième réunion du Comité technique *ad hoc* qui s'est tenue à Tirana en mars 2002. En tant que contribution à cette activité, il a été demandé au METAP de préparer un mandat général pour la préparation des études de préinvestissement qui sera utilisé pour établir le cahier des charges dans chaque pays.

Suite aux décisions du Comité technique *ad hoc* et du Comité directeur inter-organisations relatives à la préparation des études de préinvestissement, des missions d'experts chargées de revalider les points chauds de pollution proposés (par exemple, préparer un mandat général pour l'élaboration des études de préinvestissement, évaluer les coûts de l'élaboration des études de préinvestissement et identifier l'agence de mise en œuvre) ont été organisées dans cinq pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Syrie et Turquie) entre mai et septembre 2002.

Les rapports de mission et les projets de mandat général ont été envoyés aux cinq pays afin d'être commentés. Quatre pays ont été d'accord sur le mandat général et ont signé une lettre d'accord pour l'élaboration de l'étude de préinvestissement. Un seul pays (la Bosnie-Herzégovine) jusqu'à présent a engagé la procédure d'appel d'offre visant à recruter un consultant et a signé un contrat avec le PAM/PNUJ relatif au concours financier pour la préparation de l'étude de préinvestissement.

La Slovénie a récemment proposé un nouveau point chaud de pollution pour une étude de préinvestissement. Le processus de revalidation est en cours.

Le FFEM, en tant que partenaire principal de cette action, a décidé d'offrir directement son appui financier pour l'élaboration des études de préinvestissement dans quatre pays (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) en appliquant la procédure utilisée pour les autres pays dans le contexte du Projet FEM. Cependant, après les premiers contacts avec les pays et les missions exploratoires, les activités relatives à l'élaboration des études de préinvestissement n'ont pas commencé. Le FFEM a présenté en septembre 2002 la proposition d'accord-cadre entre le FFEM et MEDU relatif à leur contribution au Projet FEM. Les négociations sur l'accord proposé viennent d'aboutir de façon positive et cet accord devra être signé prochainement.

L'ICS-ONUDI offre son appui direct à l'élaboration d'une étude de préinvestissement en Croatie. Le contrat entre l'ICS-ONUDI et le Ministère de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Croatie relatif à la préparation de l'étude a été signé et les activités y relatives ont été récemment lancées.

Jusqu'à présent, un seul pays éligible pour le FEM ne prend pas part à cette activité.

Une réunion consultative sur les critères visant à établir la liste des zones sensibles prioritaires s'est tenue à Athènes en novembre 2002. Conformément aux recommandations présentées par les participants sur les critères proposés, un projet final a été élaboré puis communiqué aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en vue de leurs commentaires. Les critères définitifs tels qu'amendés ont été utilisés pour préparer un document sur la liste révisée des zones sensibles de pollution nationales indiquant par catégorie le type de mesures immédiates à prendre. Le rapport sur les zones sensibles de pollution est présenté comme document d'information portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.14.

Eaux usées municipales

En ce qui concerne la pollution municipale, plusieurs activités ont été menées à bien afin d'aider les pays à atteindre les objectifs du PAS et fournir les moyens de base pour l'élaboration des PAN.

Une "réunion d'experts gouvernementaux chargés de réviser les lignes directrices régionales relatives à la mise en œuvre du PAS" a été organisée par l'OMS/MED POL à Athènes du 8 au 10 avril 2003. Les lignes directrices suivantes ont été discutées : i) traitement des eaux usées et leur élimination ; ii) réutilisation des eaux usées municipales et iii) gestion des débris côtiers. Quatorze experts désignés par leur gouvernement ont pris part à la réunion en présence de cinq conseillers temporaires. Leurs remarques et observations ont été prises en considération et incluses dans les projets finaux. Les lignes directrices relatives aux points (i) et (ii) sont traitées sous cette rubrique alors que les lignes directrices relatives à (iii) sont considérées à la rubrique "déchets dangereux" ci-dessous.

Des lignes directrices relatives à la réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne ont également été élaborées conformément à la requête de la dernière réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, étant donné qu'il s'agit strictement de lignes directrices relatives au traitement des eaux usées et à leur élimination. Le projet de lignes directrices a été préparé par deux experts régionaux puis présenté lors de l'atelier sur "les pratiques de recyclage et de réutilisation de l'eau dans les pays méditerranéens" en vue d'inclure tous les aspects nécessaires à cette question. Suite aux suggestions de la réunion, un projet final a été présenté à la réunion des experts gouvernementaux qui s'est tenue à Athènes en avril 2003. Les commentaires et propositions ont été pris en considération et inclus dans le projet final soumis à la présente réunion comme document d'information portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.6.

Les lignes directrices relatives au traitement des eaux usées et à leur élimination dans la région méditerranéenne ont été élaborées par un expert en collaboration avec l'OMS/MED POL. Suivant la procédure générale concernant l'élaboration de lignes directrices, une équipe d'experts a examiné le projet de document afin d'y inclure des commentaires généraux et donner des indications pour préparer un projet de document de travail. Suite aux observations des experts, le projet a été présenté à la réunion des experts gouvernementaux pour de plus amples commentaires et un document final a maintenant été élaboré, portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/6.

Un atelier sur "les pratiques de recyclage et de réutilisation de l'eau dans les pays méditerranéens" a été organisé dans le cadre du "Symposium international sur la récupération et la réutilisation de l'eau" qui s'est tenu à Héraclion (Grèce) du 26 au 29 septembre 2002, organisé par l'Association internationale de l'eau. L'atelier avait été conjointement organisé par l'OMS/MED POL et l'Union des associations nationales des services des eaux le 25 septembre 2002. Cinquante deux experts y ont pris part et parmi les questions inscrites, ils ont discuté et commenté le projet de lignes directrices relatives à la réutilisation des eaux usées municipales.

Un document traitant de "la récupération et la réutilisation des eaux usées dans la région méditerranéenne" a été élaboré avec le concours et la collaboration d'experts nationaux. Ce document d'information portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.5 présente dans une première partie les concepts fondamentaux relatifs aux technologies de récupération et réutilisation des eaux usées ainsi que les diverses catégories de réutilisation ; dans une deuxième partie, il traite de la question des pratiques de réutilisation des eaux usées dans la région méditerranéenne, fournissant des informations sur chaque pays de la région.

Déchets solides

Au cours de l'exercice biennal examiné, des lignes directrices relatives à la gestion des déchets solides urbains côtiers ont été élaborées dans le cadre du MED POL et du Projet FEM en appui à la mise en œuvre du PAS (document UNEP(DEC)/MED WG.231/7). Les lignes directrices prennent en considération les conclusions du rapport d'évaluation sur les détritiques côtiers dans la région méditerranéenne qui avait préparé au cours de l'exercice biennal précédent. Elles comprennent les instruments les plus récents en matière de gestion des déchets solides urbains en général et en particulier ceux qui peuvent être appliqués dans les régions littorales afin de réduire les rejets de déchets solides dans l'environnement marin. Les lignes directrices ont souligné l'importance des méthodes de réutilisation-recyclage et de gestion écologique des décharges comme instruments potentiels permettant d'atteindre les objectifs. Elles ont également été élaborées en mettant l'accent sur la gestion des détritiques côtiers, puisqu'il s'agit là d'un sujet essentiel lié au PAS. Après qu'une équipe d'experts ait examiné l'avant-projet, la réunion d'experts gouvernementaux qui s'est tenue à Athènes du 8 au 10 avril 2003 a été saisie du projet. Les observations et suggestions faites par les experts au cours de la réunion ci-dessus mentionnée figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/7.

Pollution atmosphérique

Aucune activité spécifique n'a été réalisée au titre de cette question identifiée par le PAS. Dans un effort pour atteindre les objectifs convenus, il était demandé aux pays d'être en étroit contact avec les secrétariats de conventions et d'organisations régionales et internationales compétentes pour la mise en œuvre de programmes et mesures prévues dans le cadre d'instruments juridiques existants tels que les directives de l'UE et le Protocole de Kyoto. En ce qui concerne les changements climatiques, le Secrétariat a suivi les développements aux niveaux scientifique et politique et fera régulièrement rapport aux Parties contractantes sur les questions intéressant la région méditerranéenne.

Pollution industrielle

S'agissant de la pollution industrielle, les activités ayant trait directement à l'élaboration des PAN et des BB sont examinées à la rubrique "Plans d'action nationaux" ci-dessus.

En plus de ces activités et dans le cadre de la mise en œuvre du Projet FEM venant en appui à la mise en œuvre du PAS, le Secrétariat a préparé les lignes directrices et plans régionaux ci-après.

Des lignes directrices relatives à la gestion des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne ont été élaborées et examinées par une équipe d'experts méditerranéens avant d'être présentées pour de plus amples commentaires à la réunion d'experts sur la gestion des déchets industriels qui s'est tenue à Split (Croatie) du 18 au 20 mars 2003. Au cours de la réunion, les experts ont examiné le projet de lignes directrices et proposé quelques amendements au texte. Le projet final, présenté ici comme document UNEP(DEC)/MED WG.231/8, comprend les commentaires et suggestions de la réunion ci-dessus mentionnée.

Des lignes directrices relatives à l'élaboration d'indicateurs d'état écologique et de réduction du stress ont également été préparées et sont présentées à la réunion dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/18.

De même, trois plans régionaux ont été préparés pour être utilisés par les pays afin de les aider à la mise en œuvre à long terme des objectifs du PAS. Ils ont trait à (i) la gestion des PCB et neuf pesticides (UNEP(DEC)/MED WG.231/9), (ii) la gestion des déchets dangereux (UNEP(DEC)/MED WG.231/10), (iii) la réduction de 50 pour cent, d'ici à l'année 2005, de l'apport de DBO d'origine industrielle (UNEP(DEC)/MED WG.231/11). Ces documents ont été envoyés aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL aux fins de commentaires. De plus, des experts de la région ont examiné les documents de façon exhaustive et les ont actualisés au cours de réunions organisées conjointement par le MED POL, l'OMS/MED POL et le CAR/PP avec le concours financier Projet FEM. Ces plans sont maintenant présentés à la présente réunion pour approbation.

De plus, le CAR/PP a préparé un document technique relatif à l'application des MTD et de la MPE dans les industries que des experts ont examiné et qui sera présenté à la réunion des Points focaux du CAR/PP.

Conformément au PAS, le processus de mise à jour des réglementations nationales sur les sources ponctuelles de rejets de polluants d'origine industrielle aurait dû débuter en 2002, avec l'assistance du Secrétariat. A cet égard, le Secrétariat considère que les nombreux projets de lignes directrices et les documents techniques préparés pourraient servir de fondement solide aux pays pour engager le processus.

Suite à l'intérêt exprimé par les pays méditerranéens de satisfaire leur demande croissante de ressources en eau par la mise en place de nouvelles usines de dessalement de l'eau de mer, le Secrétariat a organisé à Forli (Italie) en mai 2002 une réunion consultative d'experts gouvernementaux avec l'assistance de deux experts en dessalement de l'eau de mer du Koweït et de l'Allemagne. En conclusion de la réunion, des lignes directrices relatives à la gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer dans la région méditerranéenne ont été élaborées (UNEP(DEC)/MED WG.231/12). Les lignes directrices se concentrent essentiellement sur le choix de l'emplacement approprié des usines de dessalement de l'eau de mer afin de réduire l'impact sur l'environnement marin. La question du dessalement est traitée sous cette rubrique, étant donné la recommandation de la réunion de Forli qui demande de considérer le dessalement comme une activité industrielle, par conséquent assujettie aux dispositions du Protocole "tellurique". Cette recommandation est portée à l'attention des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en vue de leurs commentaires.

Surveillance continue

Les programmes de surveillance continue en cours qui avaient été finalisés au cours de l'exercice biennal 1999-2000 en Albanie, Croatie, Chypre, Grèce, Slovénie et Turquie ont été révisés au cours de la période biennale 2002-2003. En plus de ceux-ci, deux autres programmes nationaux ont été finalisés en Tunisie et en Israël. Un nouveau projet de programme a été envoyé par la Syrie ; le Secrétariat a communiqué ses commentaires et un projet final est attendu. Après avoir discuté des éléments de base du programme national, le Liban devrait bientôt envoyer son nouveau projet de programme. Une réunion technique avec les experts nationaux du Maroc avait été prévue pour 2003 afin de formuler le programme de surveillance continue MED POL Phase III. Malheureusement, les projets de programme d'Algérie et de Malte n'ont pu être finalisés au cours de cette période. Les travaux ont été engagés avec l'Italie afin d'harmoniser leur réseau national de surveillance continue d'ensemble avec les objectifs de surveillance continue de MED POL Phase III. Des négociations sont en cours avec la France, l'Espagne et Monaco pour la formulation de programmes fondés sur les exigences du MED POL.

Une assistance financière d'un montant total de 85.000 dollars EU a été octroyée pendant la période biennale 2002-2003 pour la réalisation d'activités de surveillance continue à l'Albanie, la Croatie, Chypre, la Grèce et la Slovénie ; au cours de cette même période, cinq nouveaux chromatographes en phase gazeuse ont été installés en Algérie, Croatie, Slovénie, Syrie et Turquie. Les fonds ci-dessus mentionnés sont à ajouter à la somme de 249.000 dollars EU qui avait été octroyée à l'Algérie, la Croatie, Chypre, La Grèce, Israël, la Slovénie, la Tunisie et la Turquie fin 2001. Une assistance financière complémentaire reste à la disposition des pays qui finaliseront ou réviseront leur programme cette année.

Selon les recommandations de la réunion précédente des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Venise, 2001), le Secrétariat a préparé une proposition de stratégie de surveillance continue de l'eutrophisation dans les eaux côtières de la région méditerranéenne. Le projet de proposition a tout d'abord été discuté avec des experts gouvernementaux et autres scientifiques au cours de la réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue (Rome, 2001). Elle a ensuite été révisée et finalisée au cours d'une réunion consultative d'experts, tenue à Athènes en 2002. La stratégie de surveillance continue finalisée est maintenant présentée dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/14.

A l'origine, le programme propose la mise en œuvre d'une stratégie à court terme couvrant les indicateurs fondamentaux de l'eutrophisation qui sont à la base de l'indice Trix. Dans une première étape, un programme d'assurance de la qualité des données a été organisé en coopération avec le MEL/AIEA et l'ICRAM. Dans ce contexte, un projet de manuel de méthodes de référence pour l'analyse des matières nutritives et des pigments du phytoplancton dans l'eau de mer a été préparé (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.9). Un cours de formation sur les opérateurs techniques du programme proposé, se concentrant principalement sur les paramètres biologiques, sera organisé en Italie du 9 au 13 juin 2003.

Eu égard à la mise en place de la nouvelle base de données MED POL, la majeure partie du travail a été accomplie. Tout d'abord, le modèle conceptuel de la base de données a été préparé ; il a ensuite été discuté en détails et arrêté par une réunion consultative d'experts tenue à Athènes les 14 et 15 mars 2002. Plus tard, toutes les composantes de la base de données ont été mises au point y compris le module Internet. Les détails de ces travaux ont été présentés dans les documents UNEP(DEC)/MED WG.231/13 et UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.8. La base de données vient d'être installée et toutes les données disponibles sur les programmes de surveillance continue en cours pour la période 1999-2002 y ont été chargées. Etant donné que les instituts nationaux pour le MED POL n'ont pas encore communiqué certaines données concernant la période 2001-2002, le chargement total se

fera plus tard en 2003. Quelques problèmes techniques rencontrés pendant la procédure de chargement sont abordés dans le document UNEP(DEC)/MED WG.231/13.

En ce qui concerne la recherche et l'assistance pour les questions qui se font jour, qui au cours de cette période biennale se concentrent sur la préparation de la stratégie de surveillance continue de l'eutrophisation, un appui partiel a été octroyé pour l'organisation d'un atelier sur les impacts environnementaux de la mariculture et les stratégies d'atténuation éventuelle de ces effets (Eilat, octobre 2002) ; un projet de recherche sur l'influence de la pisciculture sur les sédiments marins côtiers a été financé en Slovénie.

Comme de par le passé, plusieurs scientifiques méditerranéens qui présentent les résultats de leur recherche relative au Programme MED POL lors de réunions et ateliers scientifiques ont bénéficié d'une assistance financière pour leurs frais de voyage et d'hébergement.

En ce qui concerne les travaux à mener sur les fleuves et les bassins versants suite à l'entrée en vigueur escomptée du Protocole "tellurique" révisé, le Secrétariat avec le concours financier du Projet FEM a préparé des lignes directrices fondamentales relatives à la surveillance continue de la pollution fluviale dans la région méditerranéenne (document UNEP(DEC)/MED WG.231/15). Les lignes directrices comprennent tous les aspects relatifs à la surveillance continue des fleuves dans le contexte du PAS. Le document a été envoyé à tous les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en vue de leurs commentaires. Une présentation informatisée a également été mise en place pour être utilisée comme information de base lors des cours de formation régionaux et nationaux prévus dans le cadre du Projet FEM. Cette présentation sera traduite, en cas de besoin, dans les langues nationales. Le Secrétariat se propose de graduellement commencer à mettre en place les activités et programmes spécifiques et de base ayant trait à la surveillance continue de la pollution fluviale afin de pouvoir prochainement assister les pays à respecter leurs obligations au titre du nouveau Protocole "tellurique".

Il avait été prévu d'organiser une réunion d'experts gouvernementaux en 2002 pour discuter et éventuellement finaliser les critères provisoires de qualité des eaux de baignade en Méditerranée existants. Néanmoins, dû au fait que la nouvelle directive de l'UE sur les eaux de baignade a fait l'objet d'un projet mais n'est pas encore adoptée, il a été décidé afin d'assurer l'harmonisation dans la région de reporter la réunion à la fin de l'année 2003, en espérant qu'entre temps la directive de l'UE sera finalisée et que les valeurs des indicateurs microbiologiques seront adoptées.

Renforcement des capacités

En suivi au cours de formation régional en matière d'exploitation de gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales organisé pendant l'exercice biennal précédent, l'OMS/MED POL a organisé plusieurs cours de formation nationaux, tenus pendant la période examinée. Pour répondre aux besoins de ces cours, le matériel de formation a été traduit et est maintenant disponible en anglais, arabe, croate, français, grec et turc.

Un cours de formation tenu en arabe a été organisé à Tripoli, Libye, du 12 au 16 mai 2002. Vingt et un participants provenant de diverses stations d'épuration du pays ont pris part à ce cours co-organisé avec l'Autorité générale de l'environnement (AGE). Afin que le cours soit plus utile, l'AGE a collaboré avec la Compagnie générale de l'eau et des eaux usées, autorité publique de Libye responsable du fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.

Un cours de formation national en croate a eu lieu à Rijeka (Croatie) du 15 au 18 octobre 2002. Le cours était co-organisé par le Ministère de l'environnement croate en collaboration avec "Les eaux croates" ; vingt huit participants croates et trois participants slovènes y ont

pris part. Ce cours de formation a donné la possibilité à la Croatie et à la Slovénie de travailler ensemble et de collaborer sur des questions d'intérêt commun. Durant le cours, quelques formateurs ont demandé d'utiliser le matériel de formation pour l'enseignement dans les universités et ailleurs.

Un atelier national sur l'épuration des eaux usées municipales a été organisé à Tirana (Albanie) les 16 et 17 octobre 2002. L'atelier s'est concentré sur l'utilisation des systèmes naturels en Albanie. En fait, étant donné qu'il n'existe pas actuellement de stations d'épuration en Albanie, il a été décidé de se concentrer sur les possibilités offertes par les systèmes naturels.

Plusieurs cours de formation nationaux sont prévus d'ici la fin de l'année et pour l'exercice biennal suivant. Le premier, organisé en coopération avec le Ministère de l'environnement syrien, aura lieu à Damas (Syrie).

Un cours de formation régional de type "former des formateurs" aux systèmes d'inspection de l'environnement s'est déroulé à Nicosie (Chypre) du 4 au 8 novembre 2002. Le matériel didactique avait été spécialement préparé pour répondre aux besoins du cours et des cours de formation nationaux qui suivront. Il est actuellement attendu des participants qu'ils organisent des cours de formation semblables au niveau national dans leur propre pays en utilisant le même matériel didactique. A cet effet, le matériel didactique a été traduit en arabe, croate, espagnol et français. A cet égard, un atelier national sur les inspections environnementales sera organisé en mai 2003 à Sancti Petri (Séville), Espagne, co-organisé par l'OMS/MED POL et le Département régional de l'environnement. Plus de cinquante experts nationaux venant de tout le pays y sont attendus.

Au cours de l'exercice biennal examiné, le CAR/PP a également organisé un cours de formation aux techniques de production propre.

Des activités de formation aux études d'impact sur l'environnement (EIE) ont été menées à bien pendant cette même période biennale dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et du Projet FEM. Ces activités, organisées à Tunis au CITET avec l'appui du METAP, ont compris un atelier régional et deux ateliers de formation de formateurs à l'intention d'experts nationaux, l'un en anglais et l'autre en français.

Comme dans le passé, les activités de renforcement des capacités (formation, assurance de la qualité des données et inter-étalonnage) pour la mise en œuvre des programmes de surveillance continue nationaux se sont poursuivies au cours de la période biennale 2002-2003, sous le contrôle technique du MEL/AIEA. Plus particulièrement, deux cours de formation à l'analyse des contaminants organiques ont été organisés à Monaco à l'intention de douze scientifiques ; pour l'analyse des contaminants inorganiques, trois chercheurs ont reçu une formation en 2002 ; un nouveau cours est prévu pour 2003. Des exercices d'inter-étalonnage pour les biotes et les sédiments ont été organisés en 2002 et 2003.

Participation du public

S'agissant des activités servant à développer la participation du public au processus de mise en œuvre du PAS, il est prévu d'élaborer d'ici la fin 2003 une méthodologie commune. Suite à quoi, il sera octroyé à chaque pays individuellement l'assistance nécessaire pour appliquer au niveau national la méthodologie convenue.

Des activités servant à développer la participation du public au processus de mise en œuvre du PAS feront l'objet d'un effort concerté du PAM et de toutes ses composantes, sur la base de la "Stratégie du PAM en matière d'information et sensibilisation du public" approuvée par les Parties contractantes. Pour sa part, le MED POL continuera à associer activement les

ONG à ses activités et s'efforcera de diffuser le plus possible d'informations sur le contenu du PAS et ses objectifs.

Rapports

Le PAM a mis au point un projet de système de rapports répondant aux obligations de la Convention et de ses Protocoles qui est actuellement mis à l'épreuve dans plusieurs pays. Etant donné la complexité du PAS et des différences de nature manifeste des mesures qui y sont prescrites (par ex. mesures politiques, réductions de la pollution, mise en œuvre de plans d'action, etc.), l'on a pas jugé possible, à ce stade, d'intégrer dans le système des rapports du PAM des rapports sur la mise en œuvre du PAS. Considérant que le PAS devrait être à un certain moment inclus dans le système, le Secrétariat a préparé un projet de rapport intitulé "Evaluation de la conformité au titre des dispositions du PAS" (UNEP(DEC)/MED WG.231/16) qui est soumis à la présente réunion aux fins de commentaires et d'approbation. Le document décrit en détails les informations nécessaires que les pays doivent collecter pour faire rapport sur la conformité avec les activités du PAS.

Ainsi qu'il est mentionné dans le PAS, des informations concernant les niveaux et tendances des charges polluantes seront recueillies par le MED POL en conclusion des programmes nationaux de surveillance continue et publiés dans la Série des rapports techniques du PAM ou dans d'autres documents distincts.

Dans le cadre de l'établissement d'un Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) le projet pilote d'Alexandrie (Egypte) a été mis en œuvre en coopération avec le Centre international des sciences et technologies (CIS-ONUDI) ; l'unité de l'IETMP d'Alexandrie a continué à collecter des données des six partenaires industriels, conformément aux modèles de présentation convenus.

A la suite du lancement, couronné de succès, du projet pilote en Egypte sur l'établissement d'un Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes, le Secrétariat du MED POL, en collaboration avec le CIS-ONUDI a élaboré trois documents intitulés :

- Lignes directrices visant à compléter les formulaires de présentation des rapports sur les ETMP, tenant compte du système de rapport EPER et autres documents pertinents (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.10);
- Base de données pour le stockage et le traitement des données ETMP (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.11) ;
- Simulation du processus comme instrument de quantification des rejets de sites industriels (UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.12).

Ces documents seront considérés comme fondement pour tout système d'ETMP complémentaire qui pourrait être mis en place dans d'autres pays de la Méditerranée. C'est pourquoi, ils ont été traduits en arabe et en français et, si besoin est, pourront l'être dans d'autres langues.

Afin d'encourager la mise en place d'autres IETMP dans divers pays, une réunion d'experts gouvernementaux est prévue les 23 et 24 juin 2003 à Alexandrie, ayant pour objectif :

- d'examiner la mise en œuvre du projet pilote d'Alexandrie et d'en tirer les leçons ;
- d'adopter une liste de substances chimiques et de secteurs industriels à envisager au niveau régional ;
- d'adopter le modèle de présentation des rapports et les lignes directrices y relatives.

Suite à la demande des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL lors de leur dernière réunion à Venise en 2001, le Secrétariat a organisé une réunion d'experts en vue d'élaborer un document conceptuel sur les indicateurs de pollution marine (IPM) qui serait adopté comme instrument pour les rapports nationaux sur l'efficacité de la mise en œuvre des Protocoles "immersions", "déchets dangereux" et "tellurique" et du PAS. Le document portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/17 propose d'appliquer une approche de type DSPIR et un cadre pour le calcul du noyau et des ensembles supplémentaires d'IPM classifiés en trois types d'indicateurs : concentration des substances chimiques, changements de l'écosystème marin et des biomarqueurs. Ce document conceptuel propose d'utiliser les indicateurs élaborés dans le cadre de la CMDD pour l'environnement et le développement. L'approche est conforme aux activités de l'AEE en ce qui concerne les indicateurs.

Autres activités ayant trait au Protocole "tellurique" et au PAS

Le Bilan diagnostique transfrontière (BDT) est considéré comme un document très important pour la quantité et la qualité des informations qu'il contient ainsi qu'un document d'appui très utile pour toutes les activités du MED POL. Dans le cadre du processus d'actualisation de la version 1997 du BDT et avec le concours financier du Projet FEM, au cours de la période 2002-2003 un coordonnateur et plusieurs experts ont été recrutés pour examiner et amender les différents chapitres du document. De plus, une réunion a été organisée en janvier 2003 pour examiner le contenu des chapitres et harmoniser le document. La version finale du BDT sera prête d'ici la fin de l'année 2003. Etant donné que d'un côté, le BDT doit atteindre les objectifs fixés par le FEM et ainsi suivre une présentation spécifique et que, d'un autre côté, il contient des informations de valeur qui pourraient être utiles pour le développement futur des activités du MED POL, le Secrétariat, en se fondant sur son contenu, a l'intention de préparer deux documents, à savoir un rapport abrégé sur le BDT tel que le FEM le requiert et un rapport d'évaluation élargi sur les sources et impacts des matériaux transfrontières en Méditerranée.

En suivi des activités menées à bien depuis la période biennale précédente, un projet de lignes directrices relatives aux systèmes d'inspection environnementale a été élaboré en se fondant sur les recommandations de la réunion du réseau informel d'inspections environnementales, tenue à Sorrente en 2001. Le projet a été communiqué aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en vue de leurs observations et suggestions qui ont ensuite été incorporées dans un nouveau projet soumis à la présente réunion comme document d'information portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/19. Eu égard à l'importance de la question et au besoin de voir ces lignes directrices pleinement appliquées, il a été considéré nécessaire de fournir des informations supplémentaires pour en faciliter l'application. A cette fin, un manuel de référence a été élaboré pour aider les pays et fournir de plus amples informations sur l'application des lignes directrices. Le manuel de référence est divisé en quatre parties :

Partie I : Questions d'organisation, Partie II : Questions procédurales générales, Partie III : infrastructures humaines et Partie IV : échantillonnage. Chaque partie a été rédigée par un expert méditerranéen possédant une longue expérience en la matière ; plus tard, les quatre parties ont été examinées par une autre équipe d'experts avec l'assistance de l'OMS/MED POL. Le manuel de référence qui comprend les parties I à IV est soumis à la réunion comme document d'information UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.13.

Le Secrétariat a également mené à bien au niveau national des activités ayant trait aux inspections environnementales. Dans le cadre du renforcement des systèmes d'inspection

environnementale et après consultation avec le Ministère de l'environnement syrien, l'OMS/MED POL a procédé aux activités suivantes en Syrie :

- (i) préparation d'un document sur les activités industrielles majeures dans les zones de "points chauds" en Syrie, comme étude de faisabilité pour les inspections environnementales en Syrie ;
- (ii) suite à l'élaboration du document ci-dessus mentionné, une mission d'experts s'est rendue en Syrie pour visiter diverses industries et collecter les informations pertinentes sur le sujet ;
- (iii) avant la visite des industries situées sur la zone côtière syrienne, un atelier d'une journée sur la nécessité des inspections environnementales a été organisé à Damas le 2 avril 2002 avec la participation de 35 experts provenant de divers organes d'état. Au cours de l'atelier, plusieurs présentations ont été faites sur des questions ayant trait aux inspections environnementales suivies d'une discussion sur les questions d'intérêt national.
- (iv) Dans une dernière étape, un plan de travail général et un calendrier pour le renforcement des inspections environnementales en Syrie ont été élaborés comprenant la préparation et la planification des inspections environnementales, une formation à l'étranger à l'intention des décideurs, une formation des inspecteurs au niveau national et la supervision de la mise en place du système d'inspection en Syrie.

Les mêmes activités ont été menées à bien en Libye. Suite aux contacts établis avec l'Autorité générale pour l'environnement, un expert s'est rendu en Libye en mai 2002 pour visiter un certain nombre d'industries et discuter avec les fonctionnaires responsables des inspections. Un document préliminaire a ensuite été élaboré contenant un plan général visant à renforcer les inspections environnementales en Libye assorti d'un programme de travail et d'un échéancier.

Coordination et mise en œuvre du Projet FEM

Les activités du Projet FEM ont été planifiées et sont mises en œuvre pour venir en appui à la mise en œuvre du PAS. Les activités du Projet sont donc toutes reliées au programme de travail du PAM et/ou du Programme MED POL. Ainsi donc les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet ne font pas l'objet d'un rapport séparé mais sont incluses dans les diverses rubriques du présent document selon le sujet. Cette rubrique traite des activités de coordination générales.

Le Conseil du FEM a adopté en 2000 le projet "Détermination des actions prioritaires pour l'élaboration et la mise en œuvre future du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée" (GF/ME/6030-00-08) dont l'objectif général est d'améliorer la qualité de l'environnement marin dans la région méditerranéenne par une meilleure gestion partagée de la pollution due aux activités menées à terre, par le biais d'une coopération internationale améliorée en matière de gestion de la pollution tellurique d'importance transfrontière et régionale afin de créer un environnement sain dans la région pour mettre en œuvre le PAS aux niveaux régional et national. Le Projet FEM vise également à l'élaboration et l'adoption d'un Plan d'actions stratégiques pour la biodiversité (PAS BIO) pour la Méditerranée afin de satisfaire les besoins exprimés au titre du Protocole "aires protégées et biodiversité".

Il s'agit d'un projet d'une durée de trois ans, qui a été lancé au début 2001. Le projet est réalisé par le MED POL, MEDU, l'OMS/MED POL, le CAR/PAP, le CAR/PP et le CAR/ASP. Les contributions principales pour le projet proviennent du FEM, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et du FFEM. Tous les pays méditerranéens participent au

projet, alors que seuls douze pays éligibles pour le FEM peuvent recevoir un appui financier pour la mise en œuvre des diverses activités au niveau national.

Le projet FEM est constitué de nombreuses activités visant à éliminer les points chauds de pollution, à élaborer des lignes directrices régionales pour réduire et maîtriser la pollution, à renforcer les capacités à créer une plateforme financière durable pour une mise en œuvre continue du PAS, à préparer un programme régional de participation du grand public et à élaborer, adopter et mettre en œuvre les plans d'action nationaux (PAN) spécifiquement liés à l'élimination de la pollution due aux activités menées à terre ainsi qu'à préparer le PAS BIO.

L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée gère le projet et une équipe chargée de la gestion du projet a été mise en place ; elle est composée d'un administrateur de projet, d'une assistante administrative et d'une secrétaire. L'Administrateur de projet est directement responsable au Coordonnateur. En ce qui concerne la coordination et la gestion des activités du projet, plusieurs comités ont été mis en place.

Le Comité directeur inter-organisations est composé des organismes de mise en œuvre et de donateurs. Il est présidé par l'organisme de mise en œuvre chef de file (PNUE), conformément aux procédures convenues pour les projets du FEM relatifs aux eaux internationales et de représentants de l'Unité de coordination du PNUE/FEM, du PNUE/MEDU, PNUE/MED POL, de l'OMS/MED POL, du FEM/PNUD, de la Banque mondiale, du METAP, du FFEM et du CIS/ONUDI ainsi que d'autres donateurs potentiels. Jusqu'à présent trois réunions ont été organisées à Athènes (mars 2001), à Tirana (mars 2002) et à Athènes (janvier 2003). Les réunions ont été informées du développement des activités du projet et ont décidé de sa mise en œuvre ultérieure. La dernière réunion a décidé de proposer une prolongation du projet jusqu'à 2004.

Le Comité de coordination est composé des membres du Comité directeur inter-organisations et des coordonnateurs nationaux pour les activités entreprises dans le cadre du projet. Tous les pays ont désigné leurs coordonnateurs nationaux pour le Projet FEM. Le Comité s'est réuni deux fois : à Athènes, en mars 2001 et à Tirana, en mars 2002. Les Coordonnateurs nationaux pour le Projet FEM ont été informés des détails relatifs aux activités menées.

Le Comité technique *ad hoc* est composé d'un représentant du PAM/MED POL, de l'OMS/MED POL, du METAP et de ses partenaires, du FEM, du FFEM et du CIS/ONUDI. Il est responsable de la coordination de l'élaboration des études de préinvestissement. Jusqu'à présent, il s'est réuni deux fois : à Athènes, en janvier 2002 et à Tirana, en mars 2002. Le Comité a adopté la liste prioritaire des points chauds de pollution pour les études de préinvestissement, il a approuvé le mandat général pour les études de préinvestissement et adopté la procédure d'élaboration de ces mêmes études.

La réunion des donateurs qui était prévu pour septembre 2001 a été reportée à 2003, à cause du retard enregistré dans l'adoption de la liste prioritaire de points chauds pour l'élaboration des études de préinvestissement ainsi que pour assurer une meilleure préparation et attirer plus de donateurs et partenaires potentiels.

3. Activités ayant trait à l'application du Protocole "immersions"

Aux termes des dispositions de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales sont tenues d'enregistrer les activités d'immersion lors de la délivrance de permis et d'informer le Secrétariat en conséquence. Cependant, comme il a été rapporté à plusieurs reprises, seul un petit nombre de pays ont régulièrement fait rapport au Secrétariat sur les permis délivrés.

Cela étant, eu égard à l'intérêt que peuvent présenter les opérations d'immersion lors de la planification des activités de surveillance continue et de maîtrise de la pollution et dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" révisé de 1995, le Secrétariat a préparé une évaluation des activités d'immersion pour la période 1995-2001. Le document a été élaboré sur la base des informations fournies par les pays au moyen du questionnaire préparé par le Secrétariat et des informations disponibles d'autres organisations compétentes, tel que le Secrétariat de la Convention de Londres. L'évaluation présentée à la présente réunion figure comme document portant la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/20.

En vertu des dispositions de l'article 6 du Protocole "immersions" de 1995, le Secrétariat avait élaboré, en l'an 2000, un projet de "Lignes directrices pour l'immersion de plateformes et autres ouvrages placés en mer". Les lignes directrices ont été examinées et discutées lors de la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, tenue à Venise en 2001 où il a été demandé au Secrétariat de préparer une version révisée sur la base des observations exprimées pendant la réunion. Un projet révisé (document UNEP(DEC)/MED WG.231/21) a été établi en conséquence et est soumis à la présente réunion pour examen et approbation en vue de sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

Conformément aux obligations découlant de l'article 6 du Protocole "immersions" de 1995, le Secrétariat a élaboré un projet de lignes directrices pour la gestion de matières géologiques inertes non polluées, ce qui achèvera la liste des lignes directrices à établir. Les lignes directrices ont été élaborées sur la base de lignes directrices semblables mises en place dans le cadre de la Convention de Londres et en s'appuyant sur les travaux du GESAMP. Le projet de lignes directrices est soumis à la présente réunion (document UNEP(DEC)/MED WG.231/22) pour examen et approbation en vue de sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

4. Activités ayant trait à l'application du Protocole "déchets dangereux"

En ce qui concerne le Protocole "déchets dangereux", il convient de noter qu'un certain nombre d'activités visant à préparer le terrain à la future application du Protocole sont incluses dans le plan de travail du PAS et sont mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la plupart dans le cadre du Projet FEM (voir ci-dessus la rubrique sur la pollution industrielle).